COMMUNE DE CHANTEAU
AGENCE D'URBANISME DE L'AGGLOMÉRATION ORLÉANAISE

3.4

Commune de CHANTEAU

PLAN LOCAL D'URBANISME

PLAN DE ZONAGE

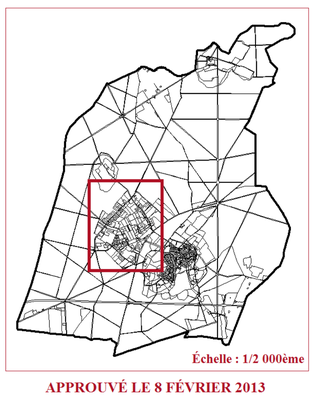

APPROUVÉ LE 8 FÉVRIER 2013

Source : Cadastre 2011 Chanteau ©DGFiP

agence d'urbanisme de l'agglomération orléanaise

	Limite de zone et de secteur
U	Zone urbanisée
Ue	Zone urbaine d'activité économique
Uh	Zone de services publics ou d'intérêt collectif
Um	Pharmacie centrale des Armées
AU, AUa	Zone d'urbanisation future à vocation d'habitat
2AU	Zone d'urbanisation future, à long terme, à vocation d'habitat
A	Zone agricole
Al	Secteur de tailles et de capacités limitées
An, Ar	Secteur de tailles et de capacités limitées à destination d'artisanat
N	Zone naturelle
Nl	Secteur de tailles et de capacités limitées
3	Emplacement réservé
10	Élément de paysage à protéger au titre de l'article L.123-1-5 7° du code de l'urbanisme
2	Bâtiment agricole dont le changement de destination est autorisé au titre de l'article L.123-3-1 du code de l'urbanisme